

*Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de
Rhône-et-Loire.*

Dans la séance publique du mardi 19 février 1793, où étaient les citoyens Grandchamp, président; Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, administrateurs; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général.

Le président a fait part d'une lettre de la Municipalité de Lyon (1), dont la teneur suit :

« Lyon, 19 février 1793.

« Citoyens,

« Comme nous, vous savez que le danger de la cité est imminent; le moment est venu où les administrateurs doivent se réunir pour faire cesser les troubles causés par des ennemis de la tranquillité publique; c'est en conséquence de ce principe que nous vous invitons à vous rendre dans notre sein pour prendre des mesures convenables sans délai.

« Signé Bertrand, maire par intérim. »

Sur quoi ouï le procureur général-syndic en ses conclusions, le Directoire a arrêté que les membres ici présents se transporteront sur-le-champ dans le sein de la commune, pour aviser fraternellement aux mesures que les circonstances exigeront.

GONON, secrétaire-général.

*Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de
Rhône-et-Loire.*

Dans la séance publique de mercredi 20 février 1793, où étaient les citoyens Grandchamp, président; Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, administrateurs du Directoire; Pipon, Maillan, administrateurs du conseil; Meynis, procureur-général-syndic, et Gonon, secrétaire-général.

Sur les cinq heures du soir, la Municipalité de Lyon a envoyé des députés au Directoire pour prier les membres de vouloir assister à une délibération où il est question de prendre des mesures vigoureuses et définitives pour rétablir la paix et contenir les factieux.

(1) M. Nivière avait été réélu maire par les assemblées primaires, convoquées le 17 février, avec une majorité de près de neuf mille suffrages sur onze mille votants. La municipalité, consternée de cette nomination, contre laquelle Chalier faisait déjà protester dès le 18, réunit des forces et voulut enlever huit pièces d'artillerie de l'arsenal, que les sections opposées, maîtresses des lieux, lui refusèrent. (NOTE DE L'ÉDITEUR.)